



Paiement FDJ non honoré pour un match de foot remporté.

Par **nanoujovan**, le **03/08/2014** à **16:24**

Bonjour,

Je me dirige vers vous car, étant joueuse de temps en temps "FDJ parions sport", il s'est révélé que j'ai une mise de 100 € sur un match dont la côte était de 7.50 pour un gain qui me revenait de 750 €.

Sur le site information, ils ont inversé les cotes par erreur mais il est bien précisé que l'équipe sur laquelle j'ai misé a gagné, le match n'ayant pas été annulé ou interrompu. Lorsque je vais récupérer mon gain chez le commerçant il me donne 100 €, la mise de mon paris, alors que sur mon ticket mon gain est de 750 €. Le commerçant m'a remis mon ticket et m'a dit de me diriger vers la FDJ car le match n'a pas été annulé.

Qu'en pensez vous ? quel recours puis-je avoir pour récupérer mon gain ?

Merci de votre réponse,
Cordialement.

Par **Lag0**, le **03/08/2014** à **16:33**

[citation]le commerçant ma remis mon ticket et ma dit de me dirigé vers la fdj[/citation]

Bonjour,

Et donc, que dit la FdJ à ce propos ?

Par **nanoujovan**, le **03/08/2014** à **18:05**

Merci de votre écoute, je m'y ... mardi et, dès demain, je leur fais parvenir un courrier recommandé, copie de mon ticket et photo du site montrant la cote et la non annulation du match.

Par **nanoujovan**, le **04/08/2014** à **20:53**

Bonsoir, suite à mon précédent, j'ai donc fais parvenir un courrier recommandée à la fdj, et je les ai contacté aussi par téléphone, il refuse de me retourne mon gain pour cause: d annulation du pari pour la raison d'inversion de cote , j ai répondu que le match n'a pas été annulé puisqu'il a été joué du début à la fin et que l'inversion est une faute professionnelle de votre part et que aucunement il est mentionné sur votre site annule, car selon votre règlement un pari annule est match qui n'a pas été joué , reporté ou interrompu ce qui n'est pas le cas, et les cotes ne sont plus affichées et terme annule est reporté sur le match inscrit sur le site parions sport, il n'a rien voulu, et m'a répondu que c'est inutile d'envoyer un courrier la réponse sera la même , je suis outrée, quel recours ai je pour me défense? Faut il faire appelé au tribunal de proximité ou autre? Pouvez vous me conseiller, merci

Par **d!K**, le **06/08/2014** à **00:33**

Bonsoir, je souhaite ajouter à ce sujet notre expérience suite à un pari fait récemment aussi. J'ai pu avoir l'heureuse surprise de profiter d'une côté à 7.5 pour une équipe championne, c'est alors que j'ai joué et je dirais même que j'ai gagné 3-0....malheureusement on déçante quand on découvre que madame FDJ fait bien ce qu'elle veut...J'espère pouvoir obtenir des informations sur comment on peut agir pour faire valoir nos droits si nous en avons...
Merci

Par **nanoujovan**, le **08/08/2014** à **12:39**

Bonjour (d!k)

étant dans le même cas que vous, et que je cherche par tous les moyens de trouver une solution, et de savoir si la FDJ est dans son droit, j'ai transmis par mail ,à Arjel, ma situation, mais comme ce n'est pas de leur ressort (jeux en ligne), Arjel m'a dirigé vers la DGCCRF (voir site internet) car c'est un problème de cosomation.

Vous pouvez les contacter au 3939, expliquer votre cas, l'opératrice vous dirige vers un information (il y aura un code remis afin d'effectuer un autre appel), et celui ci vous expliquera les démarches a faire, sa coute rien et sa vaut la peine.

Par Riblet, le 15/08/2015 à 09:19

BONJOUR marque de politesse

Tardivement certes, je viens de prendre connaissance des paris sur un match gagné et non honorés par la FDJ.

J'ai des informations sur des situation similaires qui se sont produites et que la FDJ a été contrainte d'indemniser les joueurs.